



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 19 décembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION	
Date	13/12/2012
Affichage	13/12/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : FINANCES 3

**OBJET : AFFECTATION DES
PARCS DE STATIONNEMENT
AU BUDGET ANNEXE DE LA
R.M.B.S.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à CODURI Laetitia.
DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
RAPANOEL Séverine pouvoir à FABRE Mireille.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : CODURI Laetitia.



Rapporteur : Renée PETELET.

L'affectation à un budget annexe se traduit par un transfert dans la comptabilité de ce budget des éléments d'actif (et le cas échéant de passif) du patrimoine de la collectivité qui l'a créé.

Cette opération permet de transférer à un service que l'on individualise dans un budget distinct (ici, Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement) la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

L'opération de mise en affectation d'un bien à un service non doté de la personnalité morale est une opération d'ordre non budgétaire constaté par le comptable public au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met à jour parallèlement l'inventaire. Par conséquent, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget (budget principal ou budget annexe) ni de titres de recettes et de mandats de paiement à émettre pour l'enregistrement budgétaires et comptables de ces opérations. Le compte 181 « Compte de liaison affectation à » permet de représenter dans chacune des comptabilités la contrepartie des éléments d'actifs et de passifs transférés.

Considérant que par délibération N°229 en date du 16 décembre 2009, le conseil municipal a décidé la création d'une régie à autonomie financière pour le service public du stationnement payant de la commune de Briançon dénommée Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement ;

Considérant que, en application notamment de l'article R.2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération créant la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement a fixé le montant de la dotation initiale, laquelle, en l'espèce, était constituée par les équipements nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement du service public du stationnement, c'est-à-dire les parkings souterrains du Prorel et du Val Chancel ainsi que le parking souterrain de l'Aigle Bleu ; que la délibération précisait que la dotation pourrait être complétée ultérieurement en tant que de besoin ; que, suite aux travaux réalisés par la commune de Briançon dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défenses, il convient aujourd'hui de compléter cette dotation initiale ;

Considérant que les recettes générées par les parcs de stationnement Aigle Bleu, Champ de Mars, Silo Prorel et Val Chancel sont soumises à la TVA ; que la TVA supportée du fait de l'acquisition ou de l'aménagement de ces parcs de stationnement a donc pu faire l'objet d'un remboursement de la part du service des impôts par le biais d'une demande de remboursement de crédit de TVA ;

Considérant qu'il convient aujourd'hui, en conséquence, de compléter la dotation initiale de la RMBS avec les immobilisations suivantes (immobilisations et subventions d'investissement) :

Libellé	Valeur de l'immobilisation (Hors Taxes)	Subventions affectées
Acquisition Parkings Aigle Bleu	3 547 607,21 euros	1 741 813,48 euros
Aménagement Parkings Aigle Bleu	298 088,61 euros	284 750,00 euros
Equipements Parking Champ de Mars	194 928,38 euros	155 957,93 euros
Equipements Parking Silo Prorel	180 617,80 euros	144 508,35 euros
Equipements Parking Val Chancel	166 512,80 euros	133 223,24 euros
Total	4 387 754,80 euros	2 460 253,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De constater que les immobilisations mentionnées dans la présente délibération, ainsi que les subventions afférentes, correspondent à des équipements nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement régulier du service public du stationnement sur le territoire de Briançon ;

- De décider la mise en affectation de ces immobilisations et subventions au budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement et d'autoriser l'ordonnateur à transmettre à Madame le Trésorier les informations détaillées nécessaires à cette affectation ;
- De demander à Madame le Trésorier de Briançon d'enregistrer avant la fin de l'exercice 2012 les écritures d'ordre non budgétaires relatives à l'affectation de ces immobilisations et subventions au budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 26 DEC. 2012

PUBLIÉ LE 26 DEC. 2012

NOTIFIÉ LE 27 DEC. 2012